

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère Des Travaux Publics et Des Infrastructures De Base
Direction des Travaux Publics

De la Wilaya de Mila

NIF/408015000043003

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 et 82 du décret présidentiel n°247-15 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et à la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics, il est porté à la connaissance de l'ensemble des laboratoires ayant participé au lancement de l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales pour le **Contrôle De Qualité Des Travaux : Dédoublment de la RN5 entre Tadjanet au pk 358+800 et Chelghoum Laid au pk 374+800 sur 16 kms** paru sur les quotidiens nationaux en langue arabe « الأيام نيوز » en date du 14/05/2026 et « L'Algérie aujourd'hui » en langue française du 14/05/2026 le BOMOP, et sur les presses électronique « الحراك الإخبارية » en langue française du 17/05/2026 et « سبق برس » en langue arabe en date du 17/05/2026 et le BOMOP relatif au projet :

Contrôle De Qualité des Travaux :

Dédoublment de la RN5 entre TADJANET au PK 358+800 et CHELGHOUM Laid au PK 374+800 Sur 16 Kms.

Lot 01 : du PK 358+800 au PK 362+000.

Lot 02 : du PK 362+000 au PK 365+350.

Lot 03 : du PK 367+180 au PK 371+800.

Lot 04 : du PK 371+800 au PK 374+800.

Qu'à l'issue du jugement des offres en date du 04/06/2026 et conformément aux critères fixés sur le cahier des charges, le projet est attribué provisoirement au laboratoire suivant :

N° LOTS	Partenaire cocontractant (Bureau d'étude)	Note de l'offre	Montant de l'offre en DA TTC	Observation
01	S A R L LVB ZEKKOUR NIF 000725006742831	100	3.022.600,00 DA	Attribution provisoire
02	EURL BCD INFRA NIF 002104040639022	100	2.149.140,00 DA	Attribution provisoire

03	EURL MAKHBAR AICHE GEOSOL NIF 002019009412971	100	3.836.560,00 DA	Attribution provisoire
04	EURL L.C.E.E NIF 000225006493447	100	4.200.700,00 DA	Attribution provisoire

Les soumissionnaires intéressés par les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de nos services pour prendre connaissance de ces résultats au plus tard trois (03) jours à compter de la première publication de l'attribution provisoire du marché.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la première date de publication du présent avis auprès du Comité des Marchés Publics de la Wilaya de Mila « C.M.W.M », conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°247-15 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et à la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics et à l'arrêté interministériel n°194 du 09/07/2025.

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS